Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251215-CC_2025_217-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15/12/2025
Délibération n°23

L'an deux mille vingt-cinq, lundi quinze décembre à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mercredi trois du mois de décembre deux mille vingt-cinq.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	48
Votants	57
Vote	
Pour	57
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :
Bernard RYO, Maire de Béganne, donne Pouvoir à Patrick GICQUEL
Laetitia BARREAU, délégué de Fégréac, donne Pouvoir à Jérôme RICORDEL, Karen LANSON, déléguée de Redon, donne Pouvoir à Géraldine DENIGOT, Marie-Claire BONHOMME, déléguée de Rieux, donne Pouvoir à Thierry POULAIN, Fabienne COTTAIS, Maire de Saint-Ganton, donne Pouvoir à Jean-Yves COLLEAUX, Delphine PENOT, déléguée de Redon, donne Pouvoir à Jean-François MARY, Béatrice STEVANT, déléguée de Saint-Jacut-les-Pins, donne Pouvoir à Didier GUILLOTIN, Daniel MAHE, Maire de Saint-Just, donne Pouvoir à Lionel JOUNEAU, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, donne Pouvoir à Aurélie MEZIERE, Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, Patrick BAUDY, Maire de Renac, Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, Jacqueline CHALET, déléguée de Plessé, Nadège NIEL, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust, Isabelle DERUYTER, déléguée de Peillac

Secrétaire de séance : Maryse PARIS

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITATION – BUDGET ADMINISTRATION GENERALE

La présente délibération a pour objet de constituer une provision pour risques et charges de fonctionnement, en raison de contentieux en cours.

Rapport de Monsieur Daniel BARRE, Vice-président,

REDON Agglomération est tenu de constituer une provision pour risques et charges de fonctionnement, en raison de contentieux en cours, pour un montant total de 129 500 euros, décliné comme suit :

Juridiction	Numéro de requête	Nature du contentieux	Montant de la provision
Tribunal Administratif de Rennes	2205483-3 du 28/10/2023	Fouilles archéologiques	100 000 €
Tribunal Administratif de Rennes	2305065-4 du 19/09/2023	Ressources humaines	12 000 €
Tribunal Administratif de Rennes	2504197 du 16/06/2025	Aménagement (passerelle)	5 000 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251215-CC_2025_217-DE

Tribunal Administratif de Nantes	2418944-1 du 04/12/2024	Urbanisme	2 500 €
Tribunal de Commerce de Rennes	2024F00400 du 28/10/2024	Gestion locative	10 000 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2321-2 (29°), R.2321-2 et R.2321-3 ;

CONSIDERANT l'obligation de constituer une provision, en cas d'ouverture d'un contentieux contre la collectivité, à hauteur du montant du risque financier encouru.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **de constituer des provisions semi-budgétaires pour risques et charges d'exploitation sur l'exercice 2026, pour un montant total de 129 500 euros, selon les précisions du présent rapport ;**
- **de préciser que les crédits budgétaires sont inscrits au budget primitif 2026, au compte 6815 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 57 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 15/12/2025

La Secrétaire de séance,
Maryse PARIS

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34